



Municipalité de Marsoui

Province de Québec

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Marsoui, tenue le vingt-deuxième jour de décembre deux-mille-vingt-cinq, à 19 h, à la salle du Conseil située au 1 rue de l'Église, à Marsoui.

Sont présents : M^{me} Renée Gasse, maire et les conseillers suivants : M. Renaud Pelletier, M. Dario Jean, M. Jean-Sébastien Gagné et M. Raynold Jauvin.

Après vérification du quorum, la séance est ouverte à 19h par M^{me} Renée Gasse, maire de Marsoui. En l'absence d'une directrice générale, M. Dario Jean agira en tant que secrétaire d'assemblée.

Résolution 25-12-124

Mme le Maire Renée Gasse fait la lecture de l'ordre du jour qui est accepté par **M. Jean-Sébastien Gagné** et résolu à l'unanimité.

AFFAIRES NOUVELLES

Résolution 25-12-125

A) Adoption du budget 2026

Attendu que le conseil doit préparer et adopter le budget de l'année financière 2026 et y prévoir des recettes au moins égales aux dépenses qui y figurent

ARTICLE 1

CHARGES:

Administration financière :	220 786 \$
Sécurité publique :	65 307 \$
Transport :	116 374 \$
Hygiène du milieu :	174 933 \$
Urbanisme & mise en valeur :	27 734 \$
Loisirs & Culture :	32 741 \$
Frais financement :	59 195 \$
TOTAL	697 070 \$

ARTICLE 2

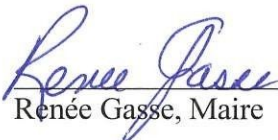
RECETTES:

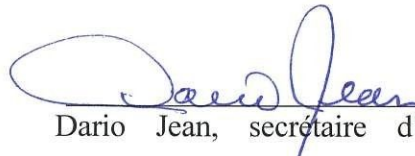
Taxes :	373 595 \$
Paiements tenant lieu de taxes :	84 709 \$
Services rendus :	57 572 \$
Transferts inconditionnels :	181 194 \$
TOTAL :	697 070 \$

En conséquence, Il est proposé par M. Renaud Pelletier, et résolu à l'unanimité d'adopter le budget pour l'année financière 2026.

LEVÉE DE LA SÉANCE :

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de M. Raynold Jauvin il est résolu de lever la séance à 19H08.


Renée Gasse, Maire


Dario Jean, secrétaire d'assemblée

Je, Renée Gasse, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.